

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du 1^{ère} trimestre 2023
Séance du 27 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le vingt-et-un février, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29

Secrétaire de séance : Philippe LANGANNE

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	X			Liliane BORTOLUZZI	X		
Karine FALCONNAT	X			Isabelle RAVIER	X		
Ludovic MONDONGO			Philippe LANGANNE	Isabelle DUMONT	X		
Fabienne DREME	X			Jérôme CHAMOSSET	X		
Guy PONTAROLLO	X			Nathalie DAVIET	X		
Carole BERNIGAUD	X			Guillemette SCHALBURG			Liliane BORTOLUZZI
Eric FRULLINO	X			Vanessa LEBAILLY		X	
Yolande BAUDIN	X			Grégoire BALLANSAT			Eric FRULLINO
Philippe LANGANNE	X			Luc DUBOIS	X		
Gérard FLUTTAZ	X			Jean-Marc STEDILE	X		
Jean-Claude PERCEVAL	X			Sophie FORNUTO			Luc DUBOIS
Christine PEPIN	X			Séverine CARTIER			David DEVULDER
Alain GIMENEZ			Yolande BAUDIN	Corinne BRUCHE			Jean-Marc STEDILE
Roger DALLEVET	X			David DEVULDER	X		
Pierre AGERON	X						

Délibération N°2023-015 AFFAIRES BUDGETAIRES – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2312-1, L 2313-1, L 2313-2, L 5211-36, D 2312-3 et D5211-18-1,

VU l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe),

VU l'article 13 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022,

VU le rapport sur les orientations budgétaires,

ENTENDU l'exposé de Mme l'Adjointe au maire, déléguée aux finances, selon lequel :

Un débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire, avant le vote du budget, dans les communes de plus de 3 500 habitants. Il doit se tenir moins de deux mois avant ce vote, mais ne donne pas lui-même lieu à un vote.

Le D.O.B. a pour objectif de fixer les grandes orientations en matière de fonctionnement et d'investissement au regard de la situation financière de la collectivité, tout en l'inscrivant dans des perspectives plus larges.

Un rapport sur les orientations budgétaires (R.O.B.) servant de base au débat est joint en annexe de la présente note. Ce rapport reprend différents éléments de contexte, la présentation de la stratégie financière de la collectivité au service de ses habitants et de l'économie locale.

La commission finance du 14/02/2022 a rendu un avis favorable sur la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2022 en conseil municipal.



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2023-015	AFFAIRES BUDGETAIRES – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023
--------------	------------	--

La commission finance du 20/02/2023 a rendu un avis favorable sur la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2023 en conseil municipal.

- Il est proposé au Conseil municipal :
- De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2023 sur la base du rapport annexé à la présente délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	28	Majorité absolue	15
	POUR(S)	CONTRE(S)		ABSTENTION(S)	
	28	0		0	

ADOPTE cette proposition.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Yvan SONNERAT.



Le secrétaire de séance,
Philippe LANGANNE.

Délibération exécutoire compte tenu :

De sa transmission en Préfecture le : 28/02/2023

De sa mise en ligne le : 01/03/2023

